BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 527

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

400 011 144 RCS Lorient.
TECHNIQUE VOILE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 160000.00 EUR.
Adresse : Zone Artisanale Ou Zone d'Activité, de Kermarquer, 56470 La Trinité-sur-Mer.
Activité : Fabrication de voiles de tous bateaux de plaisance, achat et vente de tous produits ayant rapport avec la plaisance. Fabrication de tout produit à base de toile, bâches, stores, décors, plafond tendu, revêtements muraux. Holding, toutes prestations de conseil et d'assistance etc... aux entreprises et notamment aux filiales et aux particuliers de même qu'à l'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières etc.
Adresse : Zone Artisanale Ou Zone d'Activité, de Kermarquer, 56470 La Trinité-sur-Mer.
Oppositions : Art. L 234-14 du Code de Commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PROJET DE FUSION ENTRE : La société INCIDENCE Société par actions simplifiée Au capital de 8 178 200 euros Siège social : 7 rue Alain Colas, 17180 Périgny RCS La Rochelle N° 533 816 369 ET : La société TECHNIQUE VOILE Société par actions simplifiée Au capital de 160.000 euros Siège social : Zone Artisanale ou Zone d'Activité De Kermarqueur, 56470 La Trinité-Sur-Mer RCS Lorient N° 400 011 144 Fusion par voie d'absorption par la société INCIDENCE de la société TECHNIQUE VOILE. Les éléments de l'actif et du passif de la société TECHNIQUE VOILE dont la transmission à la société INCIDENCE est prévue sont évalués à la valeur nette comptable, soit : " actif : 1.972.105euros, " passif : 1.014.472 euros, " actif net : 957.633 euros. S'agissant d'une fusion entre une société détenue intégralement par la société absorbante, il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange entre les actions de la société absorbante et les actions de la société absorbée et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante. En considération de la valeur des titres de la société TECHNIQUE VOILE telle que comptabilisée dans la société INCIDENCE, l'actif net apporté par la société absorbée constituera un mali de fusion de 1.402.367 euros pour la société absorbante. Le projet de fusion a été établi en date du 2 Août 2023 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle par la société INCIDENCE et au Greffe du Tribunal de Commerce de Lorient par la société TECHNIQUE VOILE le 24 Août 2023. La société INCIDENCE Le Président, M. Yannick Richomme La société TECHNIQUE VOILE Le Président, la société INCIDENCE représentée par M. Yannick Richomme.